

PORT DE MASQUE



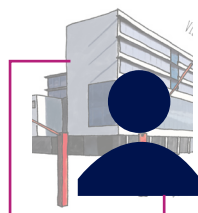
Dès le 2 septembre, le port du masque est obligatoire dans tout l'espace public des bâtiments universitaires conformément aux dispositions prises par le Rectorat. Le port du masque est aussi obligatoire dans le cadre des cours et séminaires donnés par la Faculté des Sciences économiques et sociales et du management.

Les étudiant.e.s ne portant pas de masque ne sont pas autorisé.e.s à participer au cours.

L'enseignant.e est autorisé à ôter son masque pour donner son cours pour autant que la distance réglementaire soit respectée.

Dans les bureaux, le port du masque n'est pas obligatoire mais les directives cantonales du service du personnel doivent être respectées, en particulier lors de l'accueil des étudiant.e.s.

COURS PRÉSENTIELS (au moins partiellement)



Les cours sont présentiels, au moins pendant les premières et les dernières semaines du semestre.

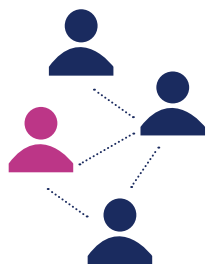
Cependant, à cause d'une réduction des places suite aux restrictions sanitaires, l'enseignant.e peut, par la suite, adopter le modèle qui convient à son enseignement compte tenu des inscriptions.

Sont possibles entre autres :

- l'enseignement présentiel pour une partie des étudiants avec possibilité de live streaming pour l'autre partie et alternance d'une semaine à l'autre;
- l'alternance de séances d'enseignement en présence et de séances on-line pour tous les étudiants du cours.

Veuillez préparer votre plan horaire à l'avance avec les cours que vous souhaitez suivre et que vous trouvez sur notre home-page sous liens rapides « cours et horaires ».

TRAÇAGE ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES



Afin de pouvoir satisfaire aux exigences de traçage :

- l'utilisation de l'application **SwissCovid** est fortement recommandée ;
- chaque enseignant.e est tenu.e d'établir des **listes de présences** lors de chaque séance présentielle.

Pour ce faire **veuillez avant le début du semestre ou au plus vite** :

- activer absolument votre compte MyUnifr ainsi que votre adresse e-mail @unifr.ch ;
- vous inscrire sur Moodle avec la clé reçue par votre enseignant.e au premier cours ;
- vous inscrire sur MyUNIFR jusqu'au 9 octobre 2020 au cours (celle-ci conditionne l'inscription automatique à l'examen).

MATIÈRE D'EXAMEN ON-LINE



Pour les étudiant.e.s qui ne peuvent pas participer aux cours faisant partie des groupes à risques, ou en quarantaine ou des sportives et sportifs d'élite avec des mesures sanitaires particulières, les matières d'examen ainsi que toute la documentation du cours se trouveront également on-line. Veuillez suivre les instructions des enseignant.e.s et n'hésitez pas à prendre contact dès le premier cours.